



## complication dentaire

Par **karfrag**, le **18/03/2019** à **11:45**

Bonjour,

Je me suis fait poser une courone il y a 12 ans par un dentiste.

Je suis victime d'une infection sous cette courone qui est dû à l'oubli d'une brisure d'un appareil dans la racine de la dent. L'infection a pris son temps mais elle occasionne aujourd'hui une intervention qui va nous couter environ 1500€.

Avons-nous un recours?

Cdt

Par **Visiteur**, le **18/03/2019** à **12:37**

Bonjour

L'expert qui vous a donné ce diagnostic vous a sans doute remis un rapport, je vous conseille dans un premier temps de contacter le chirurgien dentiste qui avait posé cette couronne.

S'il ne vous propose rien, vous pouvez écrire au président du conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, afin de trouver un arrangement en évitant des démarches fastidieuses et coûteuses.